

Le 26 septembre à Strasbourg | 1 jour

Réhabilitation énergétique, choix techniques et mise en œuvre

approfondissement et études de cas

>>> Développement durable et QEB



PROGRAMME

Approfondissements techniques

Etudes de cas et exercices

Cas concrets préparés avec les participants

* *Isolation - enjeux et critères de choix*

* *La réhabilitation énergétique – conception, enveloppe, équipements*

OBJECTIFS DE FORMATION

- > **Savoir réaliser les choix techniques et de mise en œuvre** n'entraînant aucune pathologie
- > **Affiner les critères de choix d'un isolant**, particulièrement au regard des problématiques liées à l'humidité
- > **Approfondir la gestion des pathologies rencontrées**, notamment liées à l'humidité, **et des techniques de mise en œuvre**
- > **Asseoir sa montée en technicité** sur les sujets de la réhabilitation énergétique et du traitement de l'humidité, sur la base de projets concrets

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentation power point - Exemples/échanges

Etude de cas concrets, exercices

- > **Les supports de cours** seront remis aux participants
- > Taille du groupe : max. 15 personnes

INTERVENANT

Samuel COURGEY, Arcanne – Expert technique Bâtiment et Environnement, cofondateur d'Effinergie et spécialiste de la performance énergétique

PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés : architectes, ingénieurs BET, urbanistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM ; entreprises du bâtiment

Formation réservée aux professionnels ayant suivi le module de deux jours de formation « Réhabilitation énergétique » avec Samuel Courgey

DUREE & LIEU

1 jour de formation soit 7,5 heures

Horaires : de 08h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

Lieu : **Ordre des Architectes Grand Est**, 5 rue Hannong 67000 Strasbourg

TARIF & PRISE EN CHARGE

Tarif : 350 € HT (420 € TTC)

Tarif préférentiel :

> *Inscription à 2 ou +* : 300 € HT (360 € TTC)

> *Ancien.e stagiaire DDQE* : 300 € HT (360 € TTC)

Formation prise en charge par les OPCA (FIF-PL, Actaliens, Fafiec, Constructys...) et **éligible à l'obligation de formation** continue des architectes.

Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs :
Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour (**soit 100%**)
+ **crédit d'impôt formation** 74 €

CONTACT

Hélène LUDMANN - helene.ludmann@scop-les2rives.eu

À la Plage, 15 avenue du Rhin, 67100 STRASBOURG

Tél : 06 61 87 36 63 // www.scop-les2rives.eu

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

